



Réf. Farde e-Assemblées : 2412244

N° OJ : 128

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2020-2021.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que le droit à la sécurité est un droit élémentaire et qu'une des missions des autorités locales est de développer des actions de prévention intégrées dans le cadre des plans de prévention conclus notamment avec le SPFIntérieur;

Vu l'Arrêté Royal du 3 juillet 2019 relatif à la prolongation 2020 des Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention 2018-2019;

Vu l'Arrêté Royal du 24 décembre 2020 portant modification de l'Arrêté Royal du 3 juillet 2019 relatif à la prolongation 2020 des Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention 2018-2019;

Vu la prolongation des PSSP pour une durée de 2 ans à dater du 1er janvier 2020;

Vu la décision du SPF Intérieur concernant la poursuite du financement des projets de prévention;

Vu les articles budgétaires en recette 30042/46508 et en dépense 30042/33202.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : la convention « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention » pour la période 2020-2021 avec le SPFIntérieur est adoptée.

Annexes :

[Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2020-2021 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)